

HISTOIRE DE VITRAC

On imagine mal ce qu'était la vie de nos ancêtres dans nos campagnes. Ils ont souffert, ils ont subi toutes sortes d'avanies, des documents en font foi. Elle est bien vraie cette parole du regretté M. COMBES de PATRIS : « Vivre dans le passé est pour beaucoup une façon de se rendre le présent supportable. »

Les habitants de Vitrac et de Cayrac ont eu beaucoup à souffrir au début du 18^e siècle, de la part des habitants et des consuls de Laguiole, en particulier lors des passages de troupes à Laguiole ville étape, à la fin juillet et début août 1709, en 1718 et en 1719 Vitrac et Cayrac faisaient partie du Mandement de Laguiole et les habitants devaient participer aux frais de séjour et de casernement des troupes de passage ; on réquisitionnait des boeufs, des chars, du fourrage et des lits aussi pour les officiers etc.

Tout en faisant partie du Mandement de Laguiole, les Communautés de Vitrac et de Cayrac ne devaient normalement pas participer à ces frais parce que distantes de plus d'une lieue du chef-lieu : (la lieue représentait à l'époque, approximativement 4 kms c'est-à-dire la distance moyenne parcourue par un marcheur à pied, durant une heure de chemin).

D'autre part, les habitants de Vitrac et de Cayrac avaient obtenu une séparation d'avec Laguiole, pour les impôts, la taille, par une transaction du 15 février 1585, deux sentences des années 1610 et 1611, et une autre de l'année 1666. Ces deux villages avaient leurs consuls indépendants de Laguiole et un rôle de taille séparé, ils n'étaient donc pas tenus aux frais municipaux du chef-lieu. Mais les consuls de Laguiole ont feint d'ignorer cette séparation et ont abusé de leur autorité consulaire envers les habitants de Vitrac et de Cayrac. Antoine VALADIER, (1671-1751) avocat de Paulhac, syndic de la Communauté de Vitrac, juge du Marquisat de Montmaton et de la terre de La Boissonnade, s'est chargé de rédiger en 1719 un très long rapport contenant les vexations les injustices que les consuls de Laguiole ne manquaient pas d'infliger aux habitants de Vitrac et de Cayrac. Ce mémoire qui, retranscrit, remplit 33 pages polycopiées contient une foule de détails sur l'histoire du Mandement de Laguiole et sur le comportement du maire d'alors le sieur SALTEL, de Jean SÉGUIIS premier consul, de Jean LONG deuxième consul de Jean PRAT commis à la distribution des vivres et d'Antoine, Bertrand DAUDÉ notaire et greffier consulaire de Laguiole, originaire de Jongues. Le rapport a été envoyé à l'intention de la Généralité de Montauban M. de BERNAGE, au Comte d'ESTAING, seigneur de La Terrisse et de Vitrac et au Comte de CHAMBONAS, seigneur de Ténières.

Ces faits douloureux auraient pu rester dans l'ombre, enterrés pour toujours, mais comme l'a dit l'orateur latin Cicéron : « L'Histoire est le témoin des temps, la lumière de la vérité et la maîtresse de la vie ».